

SYNDICAT Intercommunal POUR LA ConSTRUCTION ET LA GeStion d'une Piscine

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

PROCES-VERBAL DU COMITE DU 24 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le dix-sept février, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 24 FÉVRIER 2020

Présents

**COMMUNE NOUVELLE SAINT-GERMAIN-
EN-LAYE**

Arnaud PERICARD, PRESIDENT
Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT

LE PECQ

Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE
Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE

LE VESINET

Abel VINTRAUD, DELEGUE TITULAIRE

MAREIL-MARLY

Maria WENTHOLT, DELEGUEE TITULAIRE
Gilles MORINI, DELEGUE SUPPLEANT

MARLY-LE-ROI

Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE
Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE SUPPLEANTE

Absents excusés

AIGREMONT

Isabelle BOUCHERIE, DELEGUEE TITULAIRE
Cinthia DOMINGUES, DELEGUEE SUPPLEANTE

CHAMBOURCY

Pascale MERIDA, DELEGUEE TITULAIRE
Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE
Gilbert ROUAULT, DELEGUE SUPPLEANT

LE PECQ

Michel STOFFEL, DELEGUE SUPPLEANT
Pierrick FOURNIER, DELEGUE SUPPLEANT

LE VESINET

Francis GUIZA, DELEGUE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Fabrice TENNESON, DELEGUE TITULAIRE
Jacques CHESNAIS, DELEGUE SUPPLEANT

Communes non représentées

AIGREMONT / CHAMBOURCY

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux

Madame Catherine SCAGNI, Directrice de la piscine intercommunale

Nombre de communes	:	5
Commune nouvelle (composée de 2 communes)	:	1
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	9
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	9

RÉUNION DU 24 FEVRIER 2020

Séance du Comité

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance, à 19 heures.

Monsieur MIRABELLI de la commune de Saint-Germain-en-Laye est nommé secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Compte-rendu des actes administratifs du Président
- Budget primitif 2020
- Convention de mise à disposition des équipements du Dôme avec l'Amicale de la Police
- Questions diverses

COMPTE-RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT

Le Président rend compte de la décision prise dans le cadre de ses délégations.

Sans observations, le comité prend acte de la décision prise par le Président dans le cadre de ses délégations.

BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur BURGAUD présente le rapport et signale que le budget présenté aujourd'hui s'inscrit tout à fait dans la logique du rapport d'orientation budgétaire.

Il résume les points particuliers de ce budget qui sont : le montant des communes qui ne change pas et qui est identique à 2019 d'une part, le montant des charges à caractère général qui représente 30 % du budget d'autre part et les charges de personnel qui sont les dépenses les plus importantes, mais dont il faut retirer toutes les contributions des autres syndicats qui viennent en recettes de fonctionnement.

Il évoque également les crédits disponibles qui se montent, entre les crédits inscrits en dépenses imprévues et les crédits disponibles, à 88 000 € et ajoute que la dotation aux amortissements génère des crédits.

Concernant les recettes de fonctionnement, il rappelle que les remboursements des autres syndicats se montent à 900 000 €.

Il souligne le travail particulier des services et, en particulier pour les recettes de fonctionnement, afin que les activités qui sont organisées par la piscine génèrent des recettes propres. Il rappelle l'objectif demandé

aux équipes qui est d'augmenter ces recettes propres pour arriver petit à petit à ce que celles-ci prennent le pas sur les participations des communes.

Le Président remercie Monsieur Burgaud et confirme que ce budget reprend totalement le ROB. Il rappelle, comme cela avait déjà été évoqué lors du précédent comité, que des objectifs plus ambitieux ont été fixés aux équipes sur les recettes de fonctionnement. Il souligne que l'établissement est toujours en phase de redémarrage et qu'il est difficile d'avoir un retour d'expérience de plein exercice, mais qu'un point sera fait en fin d'exercice. Cependant, il estime qu'il est possible d'envisager légitimement de faire mieux en termes de recettes à caractère commercial.

Sans questions, **le Président** met le budget au vote.

Le comité syndical adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2020.

<p style="text-align: center;">CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS DU DOME AVEC L'AMICALE DE LA POLICE</p>
--

Le Président présente le rapport.

Il signale qu'il s'agit d'un nouveau dispositif et que les prix sont étudiés favorablement pour la police à des créneaux moins usités que ceux des scolaires par exemple. Il rappelle que l'amicale de la police se situe rue de Pontoise et que cette convention concerne toute la circonscription de Saint-Germain-en-Laye donc y compris les fonctionnaires de police du Vésinet et Marly-le-Roi, jusqu'à Chatou, et mentionne que Chatou n'est pas membre du syndicat.

Il fait observer que la fin de ce comité clôture les travaux de la mandature et remercie tous les élus d'avoir participé à ce syndicat avec un très bon état d'esprit. Il ajoute qu'il espère retrouver le plus grand nombre de ces élus d'ici à quelques semaines, ce qui serait une bonne chose pour la continuité des travaux. En effet, il fait observer qu'un travail important et intéressant a été amorcé avec tous les élus et il estime que ce serait bien de pouvoir de le continuer ensemble. Il espère que les élus qui se représentent seront à nouveau présents.

Sans autres observations, la séance est levée à 19h10